



Fiche 9 – Des chartes pour tous

OBJECTIFS

- Permettre à chacun de s'engager à participer au Pédibus ou au Vélobus,
- Expliquer les rôles et responsabilités de chacun,
- Fixer les règles à suivre pour le bon fonctionnement du Pédibus ou du Vélobus.

MOYENS NECESSAIRES

Les **chartes adultes (parents et accompagnateurs)** sont nécessaires et fortement conseillées. Etablis par le groupe de parents moteur ou par leur association, ces documents définissent des règles de bon fonctionnement du groupe et de la ligne de Pédibus / Vélobus.

1. La **charte parents** s'adresse aux parents ayant des enfants inscrits sur l'une des lignes. Ils s'y engagent :

- à ce que leur(s) enfant(s) soi(en)t présent(s) à l'arrêt à **l'horaire exact** de passage de sa ligne (voir fiches horaires devant les écoles ou aux arrêts, ou contacter le pilote de ligne).

Pour le bon fonctionnement de la démarche, Pédibus ou Vélobus ne pourront attendre les retardataires aux arrêts.

- à venir le(s) chercher à l'arrêt à l'heure de passage de sa ligne, ou à l'(les) autoriser à faire le trajet seul(s) de l'arrêt à leur domicile.

Une absence non prévenue pour le trajet du matin entraîne automatiquement la non participation au retour du même jour, sauf indication contraire donnée à temps au pilote de ligne (afin d'éviter des attentes inutiles au retour).

2. La **charte des accompagnateurs** est également nécessaire et essentielle. Pour le bon fonctionnement de la démarche, l'accompagnateur s'engage à :

- assurer l'accompagnement** sur les jours et créneaux horaires pour lesquels il s'est positionné et qui ont été validés par le pilote de ligne (planning établi d'après l'ensemble des réponses des accompagnateurs et visant à établir un roulement le plus équitable et le plus large possible). En cas d'indisponibilité exceptionnelle, il en informera le pilote de ligne par avance ou trouvera une personne de remplacement (également possibilité d'échange de service avec un autre accompagnateur).
- être à l'heure exacte** à l'arrêt sur lequel il doit accompagner le Pédibus ou Vélobus.





Le Réseau Mille-Pattes, une autre façon d'aller à l'école



L'après-midi : si un élève manque le Pédibus ou le Vélobus, il devra se rendre au bureau de l'école et demander à ce que l'on contacte un parent (ou gardien). Il devra alors attendre au bureau (ou autre endroit supervisé) jusqu'à ce que le parent arrive.

Règle 3. *Les enfants n'entrent pas dans la maison des autres écoliers.*

Ils attendent soit au bord de la route devant leur propre maison, soit à l'endroit désigné pour les appartements ou au point désigné pour la prise en charge.

Pour les immeubles à appartements : Décidez où les enfants seront ramassés (ex. à la porte de l'appartement, devant l'ascenseur à chaque étage ou dans le hall d'entrée). Si on choisit le hall d'entrée, il faudra déterminer une heure de rencontre fixe, en allouant quelques minutes pour des ascenseurs lents.

Une période d'essai d'une ou deux semaines peut aider à déterminer le meilleur temps.

Règle 4. *Les "conducteurs" accompagnent les enfants jusque dans la cour d'école.*

S'il y a un endroit de débarquement différent pour les enfants de la maternelle, il faudra les accompagner jusqu'à leur entrée. Ne jamais laisser un enfant sans supervision sur le terrain de l'école.

Règle 5. *Les parents doivent être à la maison lorsque leurs enfants arrivent par Pédibus ou Vélobus.*

Un plan de secours doit être établi et soumis par écrit par tous les participants (enfants et adultes).

Pour les immeubles à appartements : Le groupe doit décider si les enfants seront laissés dans le hall d'entrée de l'immeuble ou à leur appartement respectif. Le parent doit se trouver à l'endroit désigné.

Règle 6. *Les parents doivent avertir "le conducteur" en cas d'absence, maladie ou de rendez-vous réguliers ou non planifiés d'un enfant qui habituellement prend le Pédibus ou le Vélobus.*

Règle 7. *Le groupe s'arrête sur le trottoir avant de traverser la route.*

Règle 8. *Les participants ne doivent pas courir en avant ou traîner trop loin en arrière.*

Règle 9. *Les enfants doivent obéir à tous les "conducteurs".*

Règle 10. *Les participants ne doivent pas prendre de raccourcis qui pourraient être dangereux, comme traverser la route en diagonale ou traverser la route en dehors des passages pour piétons.*

Note

La **signature des chartes** pourra être l'occasion de **distribuer aux enfants des cartes de membre** du Pédibus ou du Vélobus (similaires aux cartes de transport en commun).

